

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 31 Mars 2016

1. Vote du budget primitif 2016 - budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif de la commune pour l'année 2016, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

2 069 291.20 € pour la section de fonctionnement
1 698 997.76 € pour la section d'investissement

2. Fixation des taxes communales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 et explique qu'il n'y a pas lieu d'augmenter ces taxes sauf pour la CFE où la majoration spéciale de 1.26% peut être appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taxes communales et d'appliquer la majoration spéciale au taux de la CFE soit:

- Taxe d'habitation:	12.70 %
- Taxe foncières propriétés bâties :	18.50 %
- Taxe foncières propriétés non bâties:	41.75 %
- Cotisation foncière des entreprises:	21.29 %

3. Subvention aux associations pour l'année 2016

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2016 les subventions suivantes:

A3PE	450.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Gournay/Aronde	450.00 €
Anciens combattants	450.00 €
ASDAPA	450.00 €
Association des Parents d'Élèves Vallée Aronde	450.00 €
Association des Parents d'Élèves Collège Vallée Matz	100.00 €
Association des Pêcheurs	450.00 €
Association Sports et Loisirs de Gournay	450.00 €
Club du 3 ^{ème} age	450.00 €
Comités des Fêtes	24 000.00 €
FCJ BOX	450.00€
Gournay Pétanque Sport	450.00 €
Amicale du Centre de Secours Ressons sur Matz	100.00 €
Judo club Ressons sur Matz	100.00 €
Mémoire des chars	100.00 €
Pupilles de l'Ecole publique	100.00 €
Vie Libre	100.00 €
VML	100.00 €

4. Questions diverses

Devis de l'entreprise EM ELECTRICITE - Mise en conformité coffret électrique chapelle de Saint Maur

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EM ELECTRICITE concernant la remise en sécurité de l'installation électrique de la chapelle de Saint Maur pour un montant de 336.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier ces travaux à l'entreprise EM ELECTRICITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.